

SEANCE DU  
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° V-3  
26SGADB0012

**Nombre de conseillers en exercice :**

**25**

**Nombre de conseillers présents :**

**18**

**Date de convocation :**

**9 janvier 2026**

**Date d'affichage :**

**16 janvier 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go ( rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI**, président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

**VICE-PRESIDENTS**

**OBJET:**

**MONTCEAU LES MINES - Aménagement de l'entrée du quartier du Plessis - Autorisation de signature d'une modification n°3 au marché 2500102PAP**

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23**

M. Cyril GOMET

Mme Jeanne-Danièle PICARD

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)

M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)

Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

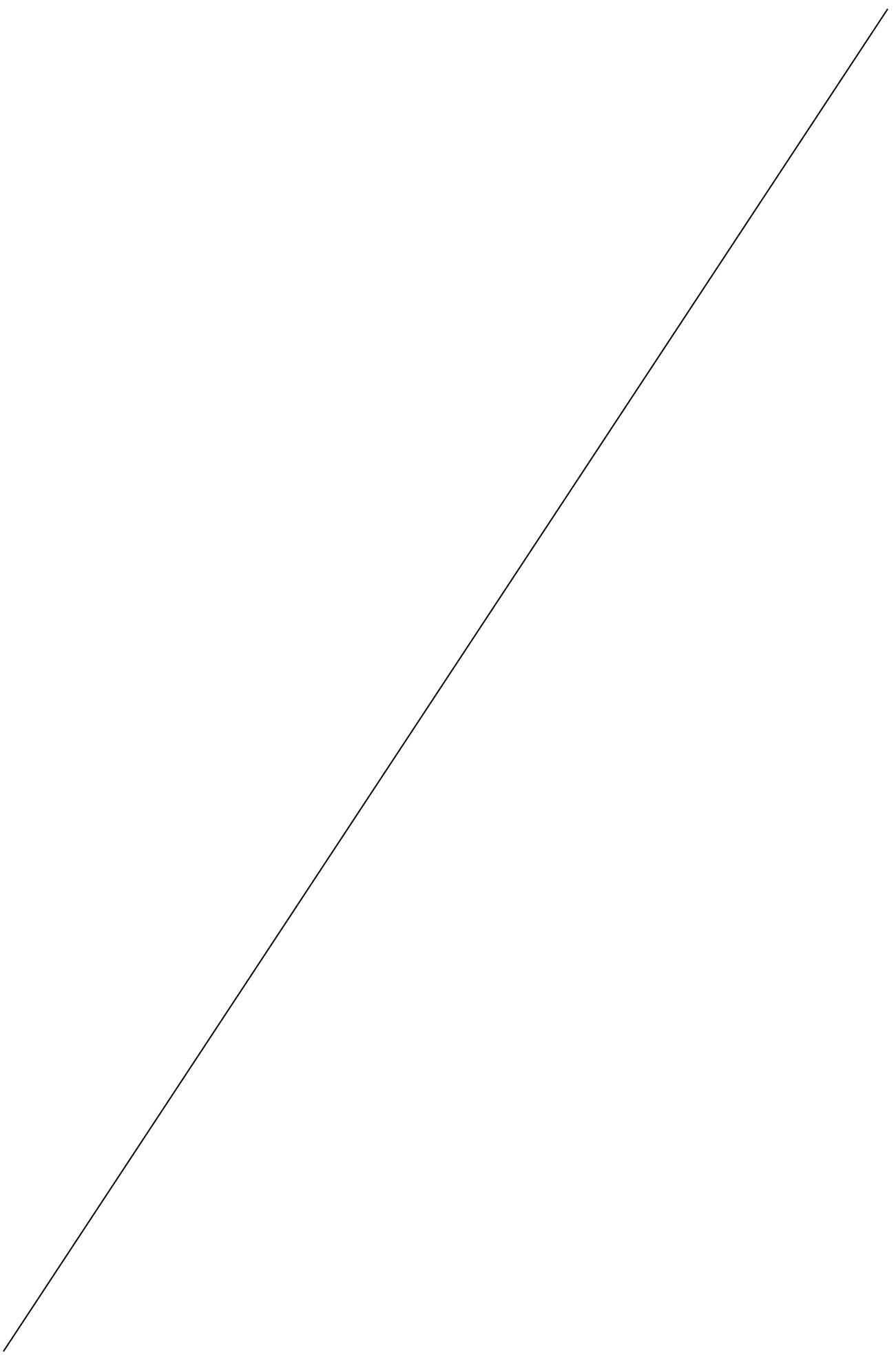
Mme Evelyne COUILLORET

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique relatif à la modification du marché,

Vu la décision n°25SGADB0001 du bureau communautaire du 09 janvier 2025 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'entrée du quartier du Plessis à Montceau-les-Mines,

Vu le marché n° 2500102PAP du 31 mars 2025, visé le 31 mars 2025 et notifié le 01 avril 2025,

Vu la décision n°25SGADB0090 du bureau communautaire du 06 novembre 2025 autorisant la signature de la modification n°1 du marché 2500102PAP,

Vu la décision n°25SGADB0112 du bureau communautaire du 04 décembre 2025 autorisant la signature de la modification n°2 du marché 2500102PAP,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine prévoit l'aménagement de l'entrée du quartier du Plessis à Montceau-les-Mines.

Le Plessis, ancienne ZUP situé au cœur de la Ville de Montceau-les-Mines, est un quartier identifié comme quartier Politique de la Ville. Des études de rénovation urbaine ont permis de revitaliser le quartier ces dernières décennies. Aujourd'hui, le projet s'inscrit donc dans la continuité de ces aménagements et a pour objectif d'ouvrir le quartier sur la Ville et de redéfinir son entrée. Les enjeux auxquels le projet répond, basés sur une enquête d'usage réalisée par la commune sur les besoins du quartier en 2021, sont multiples, notamment la valorisation de l'image du quartier par l'embellissement et la végétalisation de son entrée Ouest, et le confortement d'un cadre de vie convivial et l'aménagement d'îlot de fraicheur.

Aussi, il est prévu l'aménagement :

- D'une plaine de jeux avec un théâtre de verdure et agrès sportifs,
- D'une place des convivialités,
- De places de stationnements désimperméabilisées et ombragées,
- Et de cheminements piétonniers sécurisés.

Par marché n°2500102PAP, les travaux d'espaces verts, ont été confiés à l'entreprise TERIDEAL Tarvel, pour un montant total de 343 761,80€ HT, soit 412 514,16€ TTC comprenant :

- Une tranche ferme d'un montant de 302 285,45 € HT, soit 362 742,54 € TTC
- Une tranche optionnelle 1 « Parking Gourdon » d'un montant de 38 071,35 € HT, soit 45 685,62 € TTC
- Prestation supplémentaire éventuelle n°2 retenue d'un montant de 3 405,00 € HT, soit 4 086,00 € TTC

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du quartier du Plessis à Montceau-les-Mines, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant :

- Une première modification du marché de travaux initial adoptée lors du bureau communautaire du 06 novembre 2025 (25SGADB0090) avec une augmentation de 33 269,41 € HT,
- Une deuxième modification du marché de travaux adoptée lors du bureau communautaire du 04 décembre 2025 (25SGADB0112) avec une augmentation de 1 904,68 € HT,

Certains conformements d'aménagement ne suffisent pas et nécessitent une mise en sécurité renforcée avec notamment la mise en place de gravillons au pied de jeux.

Un prix nouveau a été mis en place :

- Compactage de la zone actuellement en cailloux – 3,50 € HT / m<sup>2</sup>

Le marché subit donc une hausse portant sur la tranche ferme uniquement de 2 426,50 € HT soit 2 911,80 € TTC soit une hausse de 10,94 %.

Le marché, augmenté des avenants 1 et 2, et augmenté de l'avenant 3 de 2 426,50 € HT lié à l'adaptation du projet à la réalité du terrain, de la nature des sols et de la sécurisation des aménagements, passe de 343 761,80 € HT à 381 362,39 € HT soit 457 634,87 € TTC.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n° 3 au marché n°2500102PAP, conclu avec l'entreprise TERIDEAL Tarvel, ayant pour objet d'acter un ajustement de prix nouveau, entraînant une augmentation de 2 426,50 € HT le montant de la tranche ferme, pour aboutir à un montant total de marché à 381 362,39 € HT (réparti en une tranche ferme 348 230,22 € HT, une tranche optionnelle 1 de 29 727,17 € HT, et de la prestation supplémentaire retenue de 3 405,00 € HT) soit 457 634,87 € TTC, soit une hausse de 10,94 %.
- D'imputer les crédits sur la ligne du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET

La secrétaire de séance,  
Evelyne COUILLOT

## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

### **AVENANT N° 3<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

#### **A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex

#### **B - Identification du titulaire du marché public**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**TERIDEAL TARVEL**  
90 Rue André Citroën  
CS60009  
69747 GENAS

#### **C - Objet du marché public**

##### **■ Objet du marché public:**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

2500102PAP – Montceau les Mines – Aménagement de l'entrée du quartier du Plessis – Lot n° 2 : Espaces verts - Mobilier

*Article R.2194-8 du Code de la Commande publique*

**■ Date de la notification du marché public : 01/04/2025**

##### **■ Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 343 761,80 €
- Tranche ferme HT : 302 285,45 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Tranche optionnelle 1 HT : 38 071,35 €
- PSE 2 HT : 3 405,00 €
- Montant TTC : 412 514,16 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenir :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenir. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du quartier du Plessis à Montceau-les-Mines, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

Certains confortements d'aménagement ne suffisent pas et nécessitent une mise en sécurité renforcée avec notamment la mise en place de gravillons au pied de jeux.

Un prix nouveau a été mis en place :

- Compaction de la zone actuellement en cailloux – 3,50 € HT / m<sup>2</sup>

Le marché, déjà augmenté de l'avenant 1 et 2, subit donc une hausse globale sur la tranche ferme de 2 426,50 € HT soit 2 911,80 € TTC soit une hausse de 10,94 %.

Le marché, augmenté des avenants 1 et 2, et augmenté de l'avenant 3 de 2 426,50 € HT lié à l'adaptation du projet à la réalité du terrain, de la nature des sols et de la sécurisation des aménagements, passe de 343 761,80 € HT à 381 362,39 € HT soit 457 634,87 € TTC.

Le délai du marché reste inchangé.

Le présent avenir est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la société Terideal Tarvel pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenir.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°3.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant (tranche ferme uniquement) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 426,50 €
- Montant TTC : 2 911,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10,94 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 381 362,39 €
- Tranche ferme : 348 230,22 €
- Tranche optionnelle 1 : 29 727,17 €
- PSE 2 : 3 405,00 €
- Montant TTC : 457 634,87 €

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)